



N°68

FLASH REGLEMENTAIRE
Juillet 2025

Bonjour,

Ce Flash est établi à partir d’un suivi des principaux sites règlementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et règlementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu’une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **1 au 15 juillet 2025**.



IMPORTANT



CREATION
MISE A JOUR



PUBLICATION
NEWSLETTER AVIS



SUJET EN COURS
DE DISCUSSION



DEADLINE

LCB-FT

LCB-FT



ESG
FINANCE DURABLE



CYBER
COMPLIANCE



ACCORD DE
COMPOSITION
SANCTION RENDUE

10/07/2025 – Publication par l’**AMF** de la synthèse de ses **contrôles SPOT** sur les **politiques de vote et d’engagement** des sociétés de gestion.([Pour plus de détails](#)).



10/07/2025 – L’**AMF** rappelle aux distributeurs leurs **obligations clés en matière de commercialisation des placements**, notamment sur la vérification des autorisations et la remise du DIC aux clients non professionnels. ([Pour plus de détails](#)).

.....



01/07/2025 – L’**ACPR** publie :

- **L’Instruction n° 2025-I-08** modifiant l’instruction n° 2022-I-18 relative aux informations sur le **dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes**. ([Pour plus de détails](#)).
- **L’Instruction n° 2025-I-09** relative à la **déclaration** à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de l’externalisation, de l’obligation, de déclaration des **incidents majeurs liés aux technologies de l’information et de la communication** (TIC). ([Pour plus de détails](#)).
- **L’Instruction n° 2025-I-10** relative aux **déclarations des incidents majeurs liés aux TIC et aux notifications volontaires des cybermenaces** importantes à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.([Pour plus de détails](#)).
- **L’Instruction n° 2025-I-11** relative aux informations à notifier à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de la **participation à un dispositif de partage d’informations et de renseignements sur les cybermenaces**.([Pour plus de détails](#)).
- **L’Instruction n° 2025-I-12** relative à la remise à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des **registres d’informations sur les accords contractuels portant sur l’utilisation de services de technologies de l’information et de la communication**. ([Pour plus de détails](#)).

.....

01/07/2025 – **Cartographie** AMF 2025 des **marchés et des risques**. ([Pour plus de détails](#)).



02/07/2025 – Publication de l’**AMF** des **orientations communes de l’ABE et de l’ESMA** sur l’évaluation de l’aptitude des membres de l’organe de direction des émetteurs de jetons se référant à un ou des actifs et des prestataires de services sur crypto-actifs.([Pour plus de détails](#))

02/07/2025 – Replay du **webinaire organisé par l’AMF et l’ACPR** concernant le **cadre réglementaire** et l’actualité des **prestataires de services de financement participatif** (PSFP).([Pour plus de détails](#)).

04/07/2025 – **Annuaire** AFG 2025. ([Pour plus de détails](#)).

04/07/2025 – **Statistiques AFG** mensuelles des **OPC** de droit français. ([Pour plus de détails](#)).

08/07/2025 – Étude de **France invest** sur la performance nette du **capital-investissement français** à fin 2024.([Pour plus de détails](#)).

09/07/2025 - **Lignes directrices de l’ESMA** sur les pratiques de **surveillance** visant à prévenir et à **détecter les abus de marché** dans le cadre de **MiCA**.
([Pour plus de détails](#))

11/07/2025 - **Rapport final de l’ESMA** sur les lignes directrices révisées sur l’externalisation à des fournisseurs de services cloud. ([Pour plus de détails](#))

.....

LCB-FT

02/07/2025 - L’**Agence Française Anticorruption** dévoile dans son communiqué de presse son **rapport d’activité 2024**. ([Pour plus de détails](#))

09/07/2025 - L’AMF et l’AFA appellent à la **vigilance sur le risque de corruption privée par des réseaux criminels de personnes physiques** ayant accès à des **informations privilégiées**. ([Pour plus de détails](#))

.....

01/07/2025 - Notes Thématiques par l’**ESMA** concernant la **clarté dans la communication liée au développement durable**. ([Pour plus de détails](#))



.....



04/07/2025 - La **CNIL** publie un **guide** à destination des **éditeurs d’outils de mesure d’audience** afin de les aider à se conformer aux critères d’exemption au consentement, en assurant la protection de la vie privée des utilisateurs. ([Pour plus de détails](#))

.....

10/07/2025 - **Accord de composition administrative** (TRA-2025-11) conclu le 10 mars 2025 avec une société de gestion de portefeuille. Les principaux griefs retenus par l’**AMF** sont notamment :



- Un dispositif de commercialisation défaillant
- Des insuffisances dans le dispositif LCB-FT
- Des défaillances du contrôle interne

La sanction pécuniaire s’élève à 250 000€ pour la société de gestion.
([Pour plus de détails](#))

11/07/2025 - **Décision de sanction** (SAN-2025-06) prononcée par l’**AMF** le 09 juillet 2025 à l’encontre d’une société cotée, de plusieurs de ses dirigeants, d’initiés et d’un conseiller en investissements financiers (CIF).
La sanction a été prononcée en raison de manquements aux obligations professionnelles, portant sur :

- la communication financière (délais et exactitude des informations publiées),
- la gestion et la confidentialité des informations privilégiées,
- la réalisation et la recommandation d’opérations d’initiés,
- le respect des obligations professionnelles et documentaires du CIF dans la relation client.

La sanction pécuniaire s’élève à : 1 890 000 € pour l’ensemble des acteurs.
([Pour plus de détails](#))

LUXEMBOURG



03/07/2025 - **Publication de la Circulaire CSSF-CPDI 25/46**, concernant le recensement du montant des dépôts garantis au 30 juin 2025. ([Pour plus de détails](#))

.....

02/07/2025 - Communiqué de la **CSSF** sur la Nouvelle démarche « **Reporting des internalisateurs de règlement selon l’article 9 de CSDR** ». ([Pour plus de détails](#))



03/07/2025 - **Statistiques CSSF** mensuelles d’**OPC**. ([Pour plus de détails](#))

03/07/2025 - La **CSSF** publie son **Annuaire** et les adresses électroniques pour envois spécifiques. ([Pour plus de détails](#))

04/07/2025 - Publication par la **CSSF** d’un **guide relatif au règlement européen Money market funds regulation** encadrant les fonds du marché monétaire. ([Pour plus de détails](#))

07/07/2025 - La **CSSF** communique sur la **nouvelle procédure eDesk PREPROD** concernant la gestion des **rapports MMF**. ([Pour plus de détails](#))

09/07/2025 - Publication de la **CSSF** : une feuille de route européenne pour la transition vers le **règlement T+1 des opérations sur titres**, accompagnée d’un appel à commentaires ouvert jusqu’au 31 août 2025. ([Pour plus de détails](#))

14/07/2025 - **Tableau récapitulatif** des documents de support publié par la **CSSF**. ([Pour plus de détails](#))



09/07/205 - Publication du **règlement grand-ducal** du 11 juin 2025 relatif à la composition et au fonctionnement du **Comité de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme**.([Pour plus de détails](#))

04/07/2025 - Communication par la **CSSF** sur les informations à fournir sous le **Règlement Taxonomie**.([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux cotés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d’investissement (PSI).

NOUS CONTACTER

 contact@maisondelacompliance.fr

 01 78 95 60 80

 17 avenue Niel - 75017 Paris

 maisondelacompliance.fr

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document. Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance

Maison de la Compliance SAS au capital de 110 000€ | 17 avenue Niel 75017 Paris | TVA Intracommunautaire FR24915 050 280 | SIRET : 915 050 280 00022